

CHAPITRE VIII - LES COMPTES PAR RÉGIONS, DÉPARTEMENTS ET ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES

1. Les comptes régionaux et départementaux	155
2. Les comptes nationaux par catégorie d'exploitations.....	157

LES COMPTES PAR RÉGIONS, DÉPARTEMENTS ET ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES

En complément du compte national de l'agriculture, le SSP apporte un éclairage sur les disparités géographiques ou catégorielles de revenu grâce aux comptes régionaux, départementaux et par catégorie d'exploitations. Ces opérations suivent les mêmes règles comptables que le compte national mais font l'objet de légères adaptations pour tenir compte de l'information de base disponible.

Comme le compte national, les comptes infra-nationaux sont diffusés après examen par la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation (CCAN) :

- les comptes régionaux et départementaux sont présentés à la session de juin de l'année n dans leur version provisoire pour l'année n-1, semi-définitive pour l'année n-2 et définitive pour les années précédentes. Ils ne font pas l'objet d'une version prévisionnelle.
- les comptes par catégorie d'exploitations sont présentés en juin selon les mêmes versions, mais font également l'objet d'une version prévisionnelle présentée comme le compte national lors de la session de décembre de la CCAN.

1. Les comptes régionaux et départementaux

Depuis la base 95, les comptes régionaux et départementaux sont établis sur le même champ (la branche agriculture) et dans le même cadre comptable que le compte national. Les mêmes indicateurs de revenu sont également calculés : résultat net agricole (RNA) par actif et revenu net d'entreprise agricole (RNEA) par actif non salarié.

Toutefois, le passage à la base 2000 a conduit à un léger écart entre compte national et comptes régionaux. Celui-ci est dû à l'introduction dans le compte national de la notion de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) (*cf. annexe 2*). Les éléments statistiques nécessaires à l'estimation des Sifim à un niveau infra-national sont indisponibles ou ne présentent pas une fiabilité suffisante pour mener à bien de tels calculs. Les comptes régionaux et départementaux en base 2000 n'intègrent donc pas les Sifim, ce qui conduit à un écart dans le calcul du résultat agricole. Les Sifim, partie de l'ancien poste « intérêts » de la base 95, sont en effet portés en consommations intermédiaires et ont donc un impact sur la valeur ajoutée et le résultat agricole. En revanche, le revenu net d'entreprise agricole n'est pas affecté par l'introduction des Sifim dont le calcul consiste à éclater la charge de remboursement d'intérêt entre loyer pur de l'argent (qui reste en charges d'exploitation) et service bancaire (qui figure en consommation intermédiaire). Dans la base 2000, l'indicateur de revenu mis en avant dans les comptes régionaux et départementaux est donc le RNEA par actif non salarié, dont l'évolution pour la somme des régions est identique à celle du compte national.

Par ailleurs, la prise en compte des Sifim entraîne des modifications par rapport à la base 95 dans le compte national sur les postes « subventions d'exploitation » et « intérêts » qui n'interviennent pas dans les comptes régionaux. Le tableau suivant résume les écarts entre les deux approches.

Compte national	Comptes régionaux
Production au prix de base	Production au prix de base
- Consommations intermédiaires y compris Sifim	- Consommations intermédiaires hors Sifim
+ Subventions d'exploitation y compris bonifications d'intérêts	+ Subventions d'exploitation hors bonifications d'intérêts
- Impôts sur la production	- Impôts sur la production
- Consommation de capital fixe	- Consommation de capital fixe
= Résultat agricole avec prise en compte des Sifim	= Résultat agricole sans prise en compte des Sifim
- Intérêts (bonifications non déduites et hors Sifim)	- Intérêts (bonifications déduites et y compris Sifim)
- Autres charges d'exploitation	- Autres charges d'exploitation
= Revenu net d'entreprise agricole	= Revenu net d'entreprise agricole

1.1. Les comptes régionaux et départementaux jusqu'en 2005

Jusqu'en 2005, les comptes étaient établis dans chaque département par le Service départemental de statistique agricole (SDSA). Les comptes départementaux faisaient l'objet d'une première coordination au niveau régional au sein du Service régional de statistique agricole (SRSA), puis étaient adressés au Scees, qui se nomme Service de la statistique et de la prospective (SSP) depuis le 1^{er} juillet 2008. Le Scees procédait à une harmonisation nationale et à une mise en cohérence avec le compte national. Au niveau de chacun des postes du compte, cette mise en cohérence pouvait revêtir deux formes : un arbitrage du chiffre national pour tenir compte du résultat de la sommation des chiffres départementaux ou, cas le plus fréquent, ajustement de la somme des comptes départementaux sur la valeur retenue dans le compte national. Dans cette seconde situation, l'ajustement sur le compte national était précédé d'un arbitrage des valeurs départementales visant à limiter l'impact de l'ajustement sur les principaux départements producteurs. Après cette procédure de coordination nationale, les comptes régionaux étaient calculés comme somme des comptes départementaux de la région et les divers indicateurs de revenu étaient calculés.

Les comptes régionaux et départementaux depuis la base 95 sont établis pour l'ensemble des régions françaises et de l'outre-mer. Le total " France " comprend les Dom et correspond au compte national. Un total " France métropolitaine " est également calculé et sert de calage pour les comptes des régions en métropole. Dans leur version provisoire, les comptes des Dom n'intègrent que des informations partielles ne portant que sur les grandes productions. Les résultats de ces comptes peuvent donc, beaucoup plus que ceux des régions en métropole, faire l'objet de révisions lors de l'établissement de leur version semi-définitive.

1.2. La réforme des comptes régionaux de 2006

Jusqu'à la campagne portant sur les années 2003 à 2005, les comptes étaient établis dans leur séquence complète au niveau départemental. Les comptes régionaux étaient calculés par sommation des comptes des départements de la région. Si ce travail au niveau départemental posait peu de problèmes pour l'estimation de la production agricole, la concentration rapide des sources d'approvisionnement de l'agriculture rendait de plus en plus difficile une estimation fiable de l'évolution des coûts de production à ce niveau.

Le Scees (désormais SSP) a donc décidé d'abandonner à partir de 2006 la confection des comptes complets au niveau départemental et de n'établir des comptes complets qu'au niveau régional. Les comptes régionaux sont comme par le passé totalement cohérents avec le compte national. L'indicateur de revenu est le revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié (RNEA par UTANS).

Toutefois, pour rendre compte de la diversité des agricultures régionales, le SSP va continuer de publier certains indicateurs au niveau départemental. Il s'agit :

- de la valeur de la production agricole hors subventions,
- des principales données de structure (nombre d'actifs, nombre d'exploitations, SAU),
- du montant des aides directes (subventions d'exploitation) reçues par les agriculteurs,
- d'indicateurs d'évolution de revenu (revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié et revenu brut d'entreprise agricole par hectare). Ces indicateurs d'évolution du revenu ne sont plus calculés par élaboration d'un compte complet, mais par un calcul indirect exposé ci-après.

1.3. La méthode de calcul des indicateurs de revenu départementaux

Le calcul des indicateurs départementaux pour le RNEA par Utans et le RBEA par hectare repose sur une utilisation conjointe des résultats du compte régional et de ceux du Rica par OTEX au niveau régional.

Le calcul s'appuie sur deux hypothèses :

- le revenu net d'entreprise agricole (RNEA) des comptes est proche du résultat courant avant impôts (RCAI) du Rica dans sa définition. Cette hypothèse est confirmée par les comparaisons des évolutions des deux agrégats effectuées au niveau régional sur longue période, toutes exploitations confondues ;

- au niveau régional, le niveau du revenu d'une OTEX donnée est homogène pour l'ensemble des départements de la région.

Le calcul part des résultats des RCAI par OTEX observés par le Rica dans la région. Le résultat moyen de la région est égal à la moyenne des RCAI par UTANS de chaque OTEX pondérés par la structure par OTEX des UTANS de la région. Si on fait l'hypothèse que, dans une OTEX donnée, les résultats sont homogènes dans tous les départements de la région, le résultat moyen pour un département est alors égal à la moyenne des RCAI par Utans de chaque OTEX pondérés par la structure par OTEX des UTANS du département. On obtient ainsi une hiérarchie entre les niveaux moyens de revenu (RCAI) par UTANS entre les départements et la région. Cette hiérarchie est ensuite appliquée au revenu net d'entreprise agricole (RNEA) par UTANS résultant du compte régional. Le tableau en page suivante résume les calculs. La même méthode est appliquée pour le calcul du RBEA par hectare qui est utilisé pour le calcul des indices départementaux des fermages.

Au printemps n+1, les résultats du RICA ne sont pas disponibles pour l'établissement des comptes provisoires de l'année n. Seuls les résultats du RICA de l'année n-1 sont disponibles. Il est donc nécessaire de les actualiser à l'année n. Cette actualisation est faite en faisant évoluer le RCAI moyen par UTANS de chaque OTEX comme le RNEA moyen par UTANS par catégorie d'exploitations des comptes nationaux provisoires. Pour une OTEX donnée, la même évolution est appliquée dans toutes les régions, à l'exception de la viticulture. Pour la viticulture d'appellation, les évolutions du RNEA sont modulées pour les principales régions productrices par application du rapport entre l'indice de valeur du poste « vins d'appellation » de la région et l'indice de valeur national. Pour la viticulture courante, cette modulation n'a été appliquée que pour la région Poitou-Charentes.

Les résultats des calculs d'évolution des indicateurs départementaux sont totalement cohérents avec les évolutions de revenu des comptes régionaux, eux-mêmes calés sur le compte national.

2. Les comptes nationaux par catégorie d'exploitations

Les comptes par catégorie d'exploitations (ou « comptes par OTEX ») constituent un complément et une grille de lecture du compte national. Depuis la base 95 des comptes, les comptes par catégorie d'exploitations sont totalement cohérents avec le compte national du point de vue des concepts et du cadre comptable. Le champ des comptes par OTEX est toutefois un peu plus réduit, dans la mesure où ils ne portent que sur le champ des exploitations agricoles (et des coopératives viticoles) alors que le compte national s'intéresse à l'ensemble de la branche agriculture qui comprend aussi les entreprises de travaux agricoles. Le champ géographique des comptes par OTEX est également limité à la France métropolitaine en raison de l'application très récente de la nomenclature OTEX aux exploitations des Dom.

Les comptes par catégories d'exploitations sont présentés selon la classification communautaire des exploitations agricoles en orientations technico-économiques, classification fixée par la décision de la Commission européenne du 7 juin 1985 et révisée pour tenir compte des évolutions de la politique agricole commune. Les exploitations agricoles recensées lors des enquêtes sur la structure des exploitations ou faisant partie de l'échantillon du Rica sont ainsi classées selon un indicateur de dimension économique, la marge brute standard (MBS), calculée sur une période triennale. La classification repose sur la part de la MBS d'un groupe de produit dans la MBS totale. Utilisée pour la classification par OTEX, la MBS l'est également pour mesurer la « dimension économique » des exploitations et les séparer entre « professionnelles » et « non professionnelles ». Une exploitation est considérée comme professionnelle si sa dimension économique est au moins égale à 8 unités de dimension économique (UDE) soit 12 hectares équivalent blé et si elle emploie au moins 0,75 unité de travail annuel (UTA). Le Rica ne portant que sur les exploitations professionnelles, les résultats des comptes par OTEX sont aussi calculés et présentés sur ce champ. Mais pour assurer la couverture du champ complet de la branche du compte national, les résultats des exploitations non professionnelles sont également calculés dans leur ensemble, sans ventilation par OTEX. On utilise également une nomenclature plus détaillée pour l'élevage ovin.

2.1. Le champ des comptes par OTEX et la correspondance avec le compte national

Le compte national de l'Insee constitue le point de départ pour le calage des comptes par catégorie d'exploitations. Le compte national est établi Dom, entreprises de travaux agricoles (Eta) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) compris.

Les comptes par catégorie d'exploitations ne portant que sur le champ des exploitations agricoles au sens strict et sur le champ géographique de la France métropolitaine, on retire du compte national les éléments concernant les Dom. On exclut également les éléments concernant les Eta et Cuma.

Outre ces corrections de champ, il est nécessaire de procéder dans le cadre des comptes par OTEX à des corrections de nomenclature pour quelques postes de consommations intermédiaires (produits pétroliers, entretien du matériel et achat de petit matériel, autres biens, autres services). Ces corrections sont faites pour tenir compte des informations de base disponibles dans le Rica. Les corrections consistent en transferts de sous-postes du compte national d'un poste de nomenclature à l'autre. Tous les éléments nécessaires pour ces calculs sont disponibles dans les tableaux détaillés des consommations intermédiaires. Ainsi, on a :

- " Produits pétroliers " des comptes par OTEX = " Energie et lubrifiants " du compte national - " Electricité " du compte national.
- " Entretien du matériel et achat de petit matériel " des comptes par OTEX = " Entretien du matériel " du compte national + l'achat du petit matériel, soit les sous-postes du compte national " Equipement mécanique ", " Produits métalliques " et " matériel électrique ".
- " Autres services " des comptes par OTEX = sous-postes suivants de la rubrique " Autres biens et services " du compte national : Assurances, location immobilière, location sans opérateur, service d'assainissement, éducation marchande, services des postes et télécommunications, services aux entreprises et recherche marchande.
- " Autres biens " des comptes par OTEX = " Autres biens et services " du compte national - " Autres services " du compte national - " Achat de petit matériel " du compte national + " Electricité " du compte national.

2.2. La méthode d'établissement des comptes par OTEX

Le principe général des comptes par OTEX est de répartir les valeurs des différents postes du compte national, dans la nomenclature la plus détaillée possible, entre les différentes catégories d'exploitations afin de reconstituer pour chaque spécialisation un compte complet des recettes et des dépenses, et donc d'estimer l'évolution du revenu.

On utilise pour cela des données de structure (surfaces ou effectifs d'animaux) des différentes catégories d'exploitations, pondérées par des ratios moyens cohérents avec ces données tirés du Rica. Après ce premier calcul de valorisation, on ajuste les résultats sur les valeurs des postes du compte national.

Exemple pour le blé tendre

- mobilisation des surfaces en blé tendre par OTEX issues des enquêtes sur la structure des exploitations
- calcul du produit brut en blé tendre par hectare issu du Rica
- calcul d'un produit brut blé tendre par OTEX en valorisant la surface en blé par OTEX par la valeur de la production de blé par hectare tirée du Rica
- sommation des valeurs ainsi obtenues
- puis répartition entre OTEX de l'écart entre cette somme et la valeur du compte national par règle de trois.

On procède à un tel calcul pour l'ensemble des postes détaillés de production, consommations intermédiaires, charges et subventions d'exploitation, puis on reconstitue les grands agrégats OTEX par OTEX. On calcule enfin le solde, le revenu net d'entreprise agricole, indicateur de revenu sur lequel se fondent la diffusion et la communication des résultats.

L'établissement des comptes par OTEX constitue donc une forme particulière d'extrapolation du Rica avec un coefficient d'extrapolation propre à chaque poste de production ou de charge alors que dans les résultats propres du Rica, tous les postes sont extrapolés avec un coefficient unique attaché à l'exploitation de l'échantillon.

2.3. Les données de structure et les ratios du Rica

Les seules sources fournissant des données de structure par OTEX (surfaces et effectifs animaux dans une nomenclature détaillée) sont les enquêtes sur la structure des exploitations et les recensements agricoles. Les enquêtes structure étant des enquêtes par sondage, leur représentativité peut être inégale selon les OTEX, notamment celles à faible effectif. Il peut donc être nécessaire de procéder à des redressements des résultats. Pour les années ne faisant pas l'objet d'une enquête, on procède par interpolation linéaire.

Les ratios du Rica sont calculés annuellement par OTEX. Il s'agit de valeurs moyennes ramenées à des données de structure : surfaces, nombre de têtes d'animaux, MBS ou nombre d'UGB. Ces calculs sont faits sur le champ du Rica, c'est-à-dire celui des exploitations professionnelles. Par convention, on a retenu pour les exploitations non professionnelles (hors champ Rica) des valeurs moyennes toutes OTEX confondues pour la classe de dimension Cédex 5. Comme pour les données de structure, ces ratios peuvent faire l'objet d'arbitrages ou de redressements en raison de leur faible représentativité dans certaines catégories d'exploitations.

2.4. Le projet de réforme des comptes par OTEX de 2007

La réforme de la politique agricole commune de 2003 et le passage au système de paiements uniques à l'exploitation (*cf.annexe 1*) vont conduire à une réforme de la typologie des exploitations agricoles utilisée dans les comptes par OTEX et le Rica. Par ailleurs, le système des droits à paiement unique, attribués à chaque exploitant sur la base de ses droits à prime historiques, va introduire des disparités de situations individuelles difficiles à suivre statistiquement. Cette difficulté sera accentuée par le futur rythme triennal des enquêtes sur la structure des exploitations après 2010. La méthode d'établissement des comptes par catégorie d'exploitations présentée ci-dessus va ainsi se trouver fortement fragilisée.

Afin d'anticiper ces difficultés, le SSP a donc décidé de procéder à une réforme de ces comptes à partir de 2007 en s'appuyant intégralement sur les résultats du Rica. Ceux-ci seront donc présentés sous forme de séries longues pour les principaux agrégats afin de suivre des évolutions tendanciennes du revenu. De plus, pour pallier l'inconvénient de la connaissance tardive des résultats du Rica, une actualisation en sera faite sur la base des éléments conjoncturels disponibles. Cette actualisation reprendra les éléments utilisés dans le compte national de l'agriculture, éventuellement adaptés aux concepts du Rica. Bien que les deux concepts soient proches, pour des raisons de cohérence avec les séries longues, le suivi du revenu par OTEX se fera donc sur la base du résultat courant avant impôts (RCAI) par actif et non plus sur la base du revenu net d'entreprise agricole (RNEA).

